

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 novembre (04/11/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Stéphanie GAYET), Mme Sophie LOPEZ (représentée par Madame Danièle PAPUGA), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur le Maire), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

20 – 04 novembre 2021

***20. Abbatiale Saint Pierre : restauration du Portail Sud, du Cloître et des parties hautes du Clocher – demande de subventions – maîtrise d'œuvre – annule et remplace la délibération n° 23 du conseil municipal du 23 septembre 2021***

Rapporteur : Madame PAPUGA.

**Considérant** l'état avancé de dégradation du portail sud, de l'ensemble du cloître et des parties hautes du clocher de l'abbatiale,

**Considérant** la nécessité de réaliser les travaux de restauration,

**Considérant** que le projet est estimé à 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC

**Considérant** que la maîtrise d'œuvre est susceptible d'être subventionnée par l'Etat,

**Considérant** que la DRAC finance les études de maîtrise d'œuvre par tranche, soit dans un 1er temps les phases « avant-projet sommaire » à « assistance à contrat de travaux » représentant un montant de 219 396,14 €,

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant pour les missions de la phase « avant-projet sommaire » à « assistance à contrat de travaux »,

DEPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	219 396,14 €	263 275,37 €
Total	219 396,14 €	263 275,37 €

RECETTES		
Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	50%	109 698,07 €
Commune	50%	109 698,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>219 396,14 €</b>

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ADOpte** le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention auprès de l'Etat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 05 novembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :